



THE ADECCO GROUP

## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'Adecco Group AG

qui aura lieu le mercredi 13 avril 2022,  
à 11 heures au siège de la société,  
Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) se tiendra conformément à l'art. 27 de l'ordonnance 3 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Covid-19) du 19 juin 2020 (état au 17 février 2022), **sans la présence physique des actionnaires.**

Les actionnaires peuvent uniquement exercer leurs droits de votes par l'intermédiaire du **Représentant Indépendant**. Ainsi, tous les actionnaires sont priés de déléguer leurs droits de votes au Représentant Indépendant.

Néanmoins, tous les actionnaires auront la possibilité de suivre l'AGO en utilisant le lien suivant :

<http://agm.adeccogroup.com>

Le mot de passe se trouve sur la première page de l'invitation imprimée, envoyée aux actionnaires inscrits au registre des actions.

Les actionnaires peuvent également poser des questions avant l'AGO jusqu'au 6 avril 2022, en les adressant à

[agm@adeccogroup.com](mailto:agm@adeccogroup.com)



THE ADECCO GROUP

## **Chères et chers Actionnaires**

Ces deux dernières années ont été marquées par des changements fondamentaux dans le monde du travail. En 2021, nombre d'entre nous ont assisté, avec leurs proches, à de nouveaux changements dans leur travail et leur mode de vie. Certains de ces changements résultent directement des effets de la crise persistante de la Covid-19, tandis que d'autres ont été générés par l'accélération des tendances de fond à travers le monde.

Dans ce contexte, The Adecco Group a continué à adapter ses méthodes de travail, en se concentrant sur la continuité de nos activités et en développant les capacités de résilience de l'entreprise. Cela nous a permis de maintenir un niveau de service élevé pour nos clients, nos employés et nos candidats, tout en les aidant à s'adapter aux nouvelles tendances du marché du travail. Cela témoigne de l'implication de nos 32'000 collaborateurs répartis dans 60 pays et je les remercie sincèrement pour leur engagement.

Au début de ce qui s'est avéré être une année 2021 pleine de défis, nous nous sommes également lancés dans la mise en œuvre de notre stratégie Future@Work en établissant un calendrier pour l'entreprise des trois à cinq années à venir.

## **2021 : une période pleine de défis pour la société et les entreprises**

Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont certainement ébranlé la confiance dans certains secteurs, même si la reprise économique s'est accélérée, et ce à une vitesse surprenante dans certaines régions. Cela a eu un effet domino sur le marché du travail qui, en 2021, a été particulièrement dynamique. Il a été caractérisé par une pénurie aiguë de candidats dans certains secteurs, comme le transport et la logistique, la santé et le secteur médico-social, car la quatrième vague de la Covid-19 a poussé les individus à réévaluer leurs attentes et perspectives professionnelles.

En cette période de crise, The Adecco Group s'est donné pour mission de soutenir ses parties prenantes en étant encore plus résilient, innovant et réactif. Notre stratégie Future@Work et la transformation organisationnelle qui en découle, positionnent le Groupe comme un partenaire privilégié, capable d'offrir un ensemble de solutions véritablement différenciées pour tous les besoins de nos clients en matière de RH et pour les aider à naviguer dans le nouveau monde du travail. En parallèle, cela permet au Groupe d'avoir une plus grande valeur ajoutée, et d'être positionné sur des marchés à marge plus élevée dans des secteurs à plus forte croissance.

L'écosystème 360° du Groupe, qui rassemble les compétences complémentaires des trois Global Business Units, fournit des solutions pour accompagner les individus dans leurs trajectoires professionnelles et les clients à faire évoluer leurs collaborateurs. Pour ce faire, nous proposons le meilleur mix d'offres d'emploi de travail fixe et temporaire à grande échelle, du recrutement, de l'externalisation, de développer et créer des compétences, avec parfois un accompagnement pour faciliter les transitions professionnelles. Nous facilitons la mise en relation entre les besoins des entreprises et les candidats. Dans les sec-



---

## THE ADECCO GROUP

teurs de la technologie et de l'ingénierie, nous plaçons des talents, délivrons des services en technologie ainsi qu'en recherche et développement, y compris de conseil, à travers les stades de la mise en place des Smart Industries.

### **Notre stratégie Future@Work : bâtir des fondations solides**

Nous sommes confiants dans notre capacité à traverser cette période de turbulences. En 2021, nous avons fait des progrès considérables dans le déploiement de notre stratégie Future@Work que nous avons lancée au début de l'année. Dans le même temps, nous avons créé trois unités commerciales mondiales (Global Business Units), chacune ayant sa propre stratégie commerciale et de marché, tout en faisant partie intégrante de notre transformation globale.

En plus de l'écosystème à 360° de The Adecco Group, trois facteurs clés – la digitalisation, la différenciation et l'expérience client – favorisent le développement de l'ensemble de notre Groupe et de nos Global Business Units.

L'une des pierres angulaires de la stratégie Future@Work est l'intention de développer et renforcer nos solutions à plus forte valeur ajoutée dans des secteurs à plus grande marge (à la fois de manière organique et par le biais d'acquisitions), sur toute la chaîne de valeur des RH, au profit de nos clients, candidats et employés.

### **Se développer par le biais d'acquisitions : faire des avancées significatives sur le marché**

En milieu d'année, nous avons lancé l'opération la plus importante jamais effectuée depuis la création de The Adecco Group en 1996, c'est-à-dire la fusion d'Adia et d'Ecco. Dans le cadre d'une accélération importante de notre stratégie Future@Work, nous avons annoncé le projet d'acquisition d'AKKA Technologies, leader mondial de l'ingénierie, de la recherche et du développement dans le secteur des Smart Industries. À la mi-septembre, nous avons pu annoncer la finalisation de cette opération prévue pour début 2022. Cette acquisition est stratégiquement et financièrement attrayante et correspond parfaitement à l'ambition déclarée dans le cadre de Future@Work de former un leader mondial dans le secteur des Smart Industries. La synergie des activités de notre Global Business Unit Modis et d'AKKA permettra d'atteindre cet objectif.

En août, nous avons commencé à mettre en œuvre une stratégie visant à simplifier la présence sur le marché des multiples marques qui forment notre entité Talent Solutions en les regroupant sous une seule marque mondiale : LHH. Les projets pilotes destinés à tester la notoriété et l'image de la nouvelle marque, montrent que les parties prenantes reconnaîtront rapidement LHH comme un leader dans son domaine et que la marque sera reconnue pour la qualité et l'étendue de ses services et solutions RH. Dans le même temps, nous avons annoncé l'acquisition du Groupe BPI en France, ce qui permet à LHH de renforcer sa position de leader sur le marché et d'élargir son offre de conseil.



---

## THE ADECCO GROUP

En septembre, le Groupe a annoncé l'acquisition de QAPA, la deuxième plus grande plateforme de recrutement digitale en France. QAPA, qui fait partie de la Global Business Unit Adecco, déploie les dernières technologies numériques, en particulier l'intelligence artificielle et l'architecture cloud, afin de fournir des services rapides, flexibles et fiables de recherche de candidats, de mise en relation et de traitement back-office à faible coût et 100 % en ligne, à distance, automatiquement et en temps réel.

Toutes ces acquisitions s'inscrivent pleinement dans le cadre de notre stratégie Future@Work et démontrent notre volonté de nous différencier réellement et d'investir dans des secteurs à croissance plus rapide et à marge plus élevée.

### **Performance financière**

The Adecco Group a réalisé une solide performance en 2021 malgré la crise liée à la Covid-19. Le chiffre d'affaires, la marge brute et la marge EBITA ont progressé par rapport à l'année précédente, grâce à la mise en œuvre de la stratégie et à la reprise économique. Parallèlement, les investissements dans le numérique et la transformation du Groupe se sont poursuivis.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 7 % à données déclarées et de 9 % en organique grâce à une reprise générale des activités de nos clients.

La marge EBITA, hors éléments exceptionnels, s'est établie à 4,6 %, en hausse de 100 points de base, l'augmentation de la marge brute étant partiellement compensée par les investissements dans la transformation numérique et dans les capacités de vente afin de capter la demande croissante liée à la reprise économique.

En revanche, nous avons identifié certaines zones de sous-performance, notamment aux États-Unis, que nous adressons.

### **Tournés vers l'avenir**

En 2022, nous nous appuyerons sur les fondations que nous avons bâties pour continuer à déployer notre stratégie Future@Work. Sur le plan opérationnel, nous nous concentrerons sur l'accélération de notre croissance, l'amélioration de nos performances notamment aux États-Unis, l'intégration d'AKKA, la mise en place des systèmes et des processus digitaux pour soutenir notre croissance et notre efficacité.

Au cours de l'année 2021, nous avons distribué EUR 365 millions de dividendes et, cette année, conformément à notre engagement permanent à verser un dividende durable, nous proposons de maintenir ce dividende à CHF 2.50 par action.



---

**THE ADECCO GROUP**

Grâce à nos Global Business Units, le Groupe occupe une position unique – encore davantage grâce à la fusion d’AKKA avec Modis – pour créer de la valeur ajoutée.

L'écosystème à 360° de The Adecco Group représente une capacité unique et différenciée, car nous continuons à répondre aux demandes et attentes de nos clients en matière de solutions en ressources humaines plus personnalisées et globales, ainsi qu'en matière de services en ingénierie technologique et numérique.

Je réitère nos remerciements à tous nos collaborateurs et responsables dans le monde entier pour leurs efforts continus. Je tiens à saluer votre soutien constant, chers actionnaires, ainsi que votre confiance renouvelée.

**Jean-Christophe Deslarzes**

Président du Conseil d'administration



## Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

### 1. Rapport de gestion 2021

#### 1.1. Approbation du Rapport de gestion 2021

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur l'état et les perspectives en matière opérationnelle et financière, les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco pour l'exercice 2021.

#### 1.2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2021<sup>1</sup>

Le Conseil d'administration propose de ratifier le Rapport de rémunération pour l'exercice 2021 par un vote consultatif.

### 2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2021 et versement d'un dividende

Explications : en Suisse, la législation fiscale permet le versement d'un dividende sans déduction de l'impôt anticipé de 35 % dans les cas où le dividende provient de réserves issues d'apports en capital, limité à 50% du dividende totale. Le Conseil d'administration propose d'utiliser cette faculté et, ainsi, de libérer une partie des réserves provenant d'apports en capital (point 2.2.) et de distribuer un montant supplémentaire en employant le bénéfice résultant du bilan (point 2.1.). Combinés, ces dividendes aboutissent à un dividende total brut de CHF 2.50 par action nominative.

Au 31 décembre 2021, le montant total présumé du dividende s'élevait à environ CHF 413 millions (bruts). Le montant total résulte de la multiplication du montant du dividende par action (brut) par le nombre d'actions en circulation donnant droit à un dividende au jour de référence du dividende (le 20 avril 2022). Le nombre d'actions peut évoluer jusqu'à cette date. La date ex-dividende est le 19 avril 2022. Le dividende prévu au point 2.1. de l'ordre du jour sera versé après déduction de l'impôt anticipé de 35 % tandis que le dividende prévu au point 2.2. de l'ordre du jour sera versé sans cette déduction.

#### 2.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2021

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende brut de CHF 1.25 par action nominative au moyen du bénéfice disponible de l'exercice 2021 et de reporter le solde du bénéfice disponible de l'exercice 2021. Les actions propres détenues par la société ne donnent pas droit à un dividende.

#### 2.2. Allocation des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et versement d'un dividende

Le Conseil d'administration propose de transférer un montant correspondant au dividende des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et de distribuer un dividende de CHF 1.25 par action nominative. Les actions propres détenues par la société ne donnent pas droit à un dividende.

<sup>1</sup> Cf. le Rapport de gestion 2021, section « Remuneration Report ».



---

THE ADECCO GROUP

**3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2021.

**4. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction<sup>2</sup>**

**4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 5.1 millions au titre de Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration pour la période s'étendant de l'AGO 2022 à la fin de l'AGO 2023.

**4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 32 millions au titre de Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2023.

**5. Élections**

**5.1. Élection des membres et du Président du Conseil d'administration<sup>3</sup>**

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Jean-Christophe Deslarzes en qualité de membre et Président du Conseil d'administration, et de Mme Rachel Duan, Mme Ariane Gorin, M. Alexander Gut, M. Didier Lamouche, M. David Prince, Mme Kathleen Taylor et Mme Regula Wallimann, en qualité de membres du Conseil d'administration, pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO.

Toutes les personnes proposées à l'élection sont considérées comme indépendantes et non exécutives.

**5.2. Élection des membres du Comité de rémunération<sup>3</sup>**

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de Mme Rachel Duan, M. Didier Lamouche et Mme Kathleen Taylor en qualité de membres du Comité de rémunération pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO.

**5.3. Élection du Représentant Indépendant**

Le Conseil d'administration propose la réélection du Cabinet Juridique Keller SNC, Zurich, en qualité de Représentant Indépendant pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO.

---

<sup>2</sup> Cf. Explications sous « ad 4.1. » et « ad 4.2. ».

<sup>3</sup> Cf. Rapport de gestion 2021, section « Corporate Governance Report », section 3. « Board of Directors ».



#### 5.4. **Élection de l'Organe de révision**

Le Conseil d'administration propose la réélection de la société Ernst & Young AG, Zurich, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2022.

#### 6. **Réduction du capital par annulation d'actions propres après rachat d'actions**

Le Conseil d'administration propose l'annulation de 1'424'388 actions propres acquises jusqu'au 27 juillet 2021 dans le cadre du programme de rachat d'actions et la réduction du capital-actions de la société de 1'424'388 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune.

Art. 3 des Statuts sera dès lors modifié comme suit (traduction) :

Art. 3 Capital-actions

« Le capital-actions est de CHF 16'842'656.10, divisé en 168'426'561 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, entièrement libérées. »

Dans son rapport à l'attention de l'AGO, l'organe de révision, la Société Ernst & Young AG, confirme que les créances sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-actions proposée.

#### 7. **Renouvellement du capital autorisé**

Explications : l'art. 3<sup>bis</sup> des Statuts autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital-actions existant de la Société, jusqu'au 9 avril 2023, d'un maximum de 5 % du capital-actions. Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation par l'émission de 6'726'772 actions. Le Conseil d'administration propose de renouveler cette autorisation pour une nouvelle période de deux ans, soit jusqu'au 14 avril 2024, pour un montant maximum de 5 % du capital-actions de la Société, soit CHF 840'000.00 (arrondi).

Le Conseil d'administration ne fera usage des autorisations d'augmentation du capital-actions en supprimant le droit de souscription préférentiel que jusqu'à concurrence de 10 % du capital-actions.

Le Conseil d'administration propose (i) de renouveler et de remplacer le capital autorisé par un montant de CHF 840'000.00 et, en conséquence, (ii) de modifier l'art. 3<sup>bis</sup> al. 1 des Statuts comme suit (traduction) :

Art. 3<sup>bis</sup> Capital autorisé

« <sup>1</sup> Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 840'000.00 par l'émission d'un maximum de 8'400'000 actions nominatives à libérer entièrement, d'une valeur nominale de CHF 0.10 par action, au plus tard le 14 avril 2024. Des augmentations par montants partiels sont autorisées. »

Toutes les autres dispositions de l'art. 3<sup>bis</sup> des Statuts restent inchangées.





---

## THE ADECCO GROUP

### **Documents, participation et représentation**

La convocation à l'AGO avec l'ordre du jour et les propositions, le Rapport de gestion 2021 (y compris le Rapport de rémunération 2021 et les Rapports de l'organe de révision) et les Statuts (<http://aoi.adecgroup.com>) sont disponibles à partir du 22 mars 2022 auprès d'Adecco Group AG, Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich. Les actionnaires ont la possibilité de commander un exemplaire du Rapport de gestion 2021 (en anglais). En outre, le Rapport de gestion 2021 et la convocation à l'AGO avec l'ordre du jour et les propositions sont accessibles sur le site web de la Société (<http://adecgroup.com> et <http://agm.adecgroup.com>).

Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 6 avril 2022 (jour de référence) seront habilités à voter à l'AGO 2022.

L'AGO se tiendra sans la présence physique des actionnaires. Toutefois, l'AGO sera diffusée en direct sur le site web du Groupe Adecco (<http://agm.adecgroup.com>).

Les actionnaires peuvent être représentés uniquement par le Représentant Indépendant, Cabinet Juridique Keller SNC, Splügenstrasse 8, CH-8002 Zurich, et peuvent donner des procurations et des instructions au Représentant Indépendant.

Les actionnaires qui souhaitent autoriser le Représentant Indépendant sont priés de remplir le bulletin-réponse correspondant et de le signer, ou d'utiliser la plateforme en ligne. Les informations relatives à l'accès à la plateforme en ligne sont incluses dans le bulletin-réponse. Pour toutes questions, vous trouverez les coordonnées du support technique directement sur la page d'accueil de la plateforme.

Les actionnaires qui souhaitent donner au Représentant Indépendant des instructions de vote particulières sont priés d'utiliser le formulaire figurant au verso du bulletin-réponse et de l'envoyer pour réception au plus tard le 11 avril 2022, à midi à ShareCommService AG, Europa-Strasse 29, CH-8152 Glattbrugg. Alternativement, les instructions de vote peuvent être données sur la plateforme en ligne d'ici à la clôture de la période de vote en ligne le 11 avril 2022 à midi. En l'absence d'instructions particulières, le Représentant Indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration.

Les actionnaires peuvent adresser leurs questions concernant le Rapport de gestion 2021 ou l'AGO à [agm@adecgroup.com](mailto:agm@adecgroup.com) jusqu'au 6 avril 2022. Les questions seront répondues sous forme résumée et consolidée lors de l'AGO.

Le procès-verbal de l'AGO sera disponible pour consultation à partir du 4 mai 2022 auprès du siège de la Société, Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich.

Le Conseil d'administration



---

THE ADECCO GROUP

**ad 4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration**

L'AGO 2021 a approuvé le Montant Global Maximum de Rémunération du Conseil d'administration de CHF 5.1 millions pour la période s'étendant de l'AGO 2021 à l'issue de l'AGO 2022. La rémunération versée au Conseil d'administration pour cette période devrait s'élever à environ CHF 4.9 millions.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'AGO le Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration pour la période s'étendant de l'AGO 2022 à l'issue de l'AGO 2023, arrêté à CHF 5.1 millions. Ce montant est calculé en appliquant la structure de rémunération inchangée décrite dans le Rapport de Rémunération 2021.

Conformément à la politique de rémunération du Groupe Adecco, les membres du Conseil d'administration ne reçoivent qu'une rémunération fixe dont une partie est versée sous forme d'actions bloquées d'Adecco Group AG (avec une période de blocage de trois ans) en lieu et place d'espèces.

**ad 4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction**

L'AGO 2021 a approuvé le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2022 de CHF 32 millions.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'AGO le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2023, arrêté à CHF 32 millions.

Le tableau suivant met en évidence le Montant Global Maximum de la Rémunération pour l'exercice 2023, en comparaison de la rémunération potentielle maximale pour l'exercice 2022.

Les montants découlant du LTIP se fondent sur le « maximum value at grant » tel que figurant dans le tableau ci-dessous sous la rubrique « Potential at maximum ».



## THE ADECCO GROUP

Certains éléments individuels de rémunération figurant dans le tableau sont établis sur la base d'estimations et peuvent dès lors varier. Néanmoins, le montant total de ces éléments ne pourra pas excéder le Montant Global Maximum de la Rémunération.

	2022 <sup>1</sup>	2023 <sup>2</sup>
In CHF million	Potential at maximum as approved by AGM	Potential at maximum to be approved by AGM
Gross cash remuneration		
– Base salary	8.0	7.5
– Annual bonus	11.8	11.4
Remuneration in kind and other	0.9	0.9
Share awards to be granted in the respective year under the long-term incentive plan (LTIP) <sup>3</sup>	8.4	9.5
Social contributions, incl. for old age insurance/pension incl. on share awards granted in the respective year becoming due in later periods, estimated	2.9	2.7
<b>Total</b>	<b>32.0<sup>4</sup></b>	<b>32.0</b>

<sup>1</sup> Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2020.

<sup>2</sup> Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2021.

<sup>3</sup> La valeur maximum a été déterminée conformément aux règles applicables à la publication des rémunérations contenues dans le Rapport de Rémunération (cf. art. 14<sup>bis</sup>, al. 5 des Statuts).

<sup>4</sup> Le « Potential at maximum » pour 2021 était de CHF 35.0 millions. Montant attribué pour 2021 : CHF 23.5 millions; voir le Rapport de Rémunération 2021.

\* \* \*

